

## Annexe B

---

DÉCLARATION DE CANDIDATURE À LA MUTATION, AU DÉTACHEMENT,  
OU AU RECRUTEMENT <sup>(1)</sup> SUR UN EMPLOI DE MAÎTRE DE CONFÉRENCES -  
ANNÉE 1999 - DÉCRET N° 84-431 DU 6 JUIN 1984 MODIFIÉ

---

adressée au chef d'établissement de :

Section CNU : Profil : Article :  
Emploi n° (2) : Journal officiel du :

Je soussigné(e) M. - Mme - Mlle (1)

Numen (3) : N° de qualification (recrutement) :

Nom patronymique :

Nom marital :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse à laquelle seront acheminées toutes les correspondances (4)

Résidence, bâtiment :

N° et rue :

Code postal : Ville : Pays :

Téléphone : Télécopie :

Fonctions et établissement actuel :

Diplôme :

déclare faire acte de candidature sur l'emploi ci-dessus désigné :

Fait à le

Signature

---

(1) Entourer la mention utile.

(2) Porter le n° de l'emploi concerné. Dans le cas où plusieurs emplois portant le même intitulé (mêmes section et profil) sont publiés dans le même établissement, la demande est réputée concerner chacun de ces emplois, sauf en ce qui concerne les emplois affectés à des instituts ou à des écoles faisant partie de l'université pour lesquels il convient de faire acte de candidature séparément.

(3) Pour les personnels de l'éducation nationale.

(4) Aucune modification d'adresse ne pouvant être prise en compte, les candidats sont invités à s'assurer le cas échéant de la réexpédition de leur courrier.